

Séance du conseil général de la Commune de Pomy du lundi 24 juin 2024

1.- Appel

Il est 20h17 lorsque M. Gilles Devals, Président du Conseil général, ouvre la séance ; 26 membres sont excusés et 15 sont absents.
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2.-Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 est accepté à l'unanimité.

3.- Assermentation

Mmes Noa Sandiano, Chloé Duruz et M. Loïc Débieux sont assermentés.
46 conseillères et conseillers sont présents-es à cette séance.

4.- Préavis 2024-01-Comptes communaux et rapport de gestion 2023

Notre Syndic explique qu'en tant que petite collectivité, chaque décision budgétaire revêt une importance cruciale, impactant directement notre qualité de vie et nos finances. Il rappelle que le conseil général a approuvé un budget pour l'année 2023 qui prévoyait un excédent de charge de CHF 317'649. A la grande satisfaction de la Municipalité, le résultat des comptes 2023 présente un excédent de revenus de CHF 31'794,62. Le total des revenus est de CHF 3'891'244,99 et celui des charges est de CHF 3'923'039,61. Ce résultat est la conséquence de plusieurs facteurs tels que de meilleures recettes fiscales, des recettes supplémentaires liées aux taxes d'épuration et une diminution globale des charges imposées. Il précise que la Municipalité s'est limitée au strict nécessaire concernant les entretiens de ses infrastructures.

Dans le cadre du bouclage de l'exercice 2023, la Municipalité a procédé à deux amortissements complémentaires.

Le tableau récapitulatif présent dans le préavis témoigne que les charges sont maîtrisées et que le budget a été respecté.

La fiduciaire Ofico n'a pas relevé de dysfonctionnement ou de problème majeur lors de son mandat de révisions.

Il explique que la Municipalité va continuer à réaliser les projets validés par le conseil général. Elle doit étudier les différentes possibilités pour équilibrer les coûts liés à la gestion des déchets et du traitement de la collecte des eaux claires et des eaux usées, afin d'appliquer le principe d'utilisateur-payeur.

Il précise qu'un travail important a été réalisé au sein de la bourse communale et remercie particulièrement la nouvelle boursière Dominique Nijenhuis pour son travail.

Mme Doris Henry lit le rapport de la commission de gestion favorable aux comptes qui nous recommande de les approuver.

Notre Président ouvre le débat.

M. Pierre-Yves Jaquenoud se questionne quant à la mention dans le préavis de l'évolution future des recettes liées à la gestion des déchets. Il aimerait savoir qui est générateur de ces coûts, le détail des coûts et les solutions envisagées. Il rappelle que la loi qui établissait le principe du pollueur-payeur s'adressait aux entreprises et non aux utilisateurs privés.

Notre Syndic lui répond que la problématique est assez simple : il faut un équilibre sur ces postes. Le détail des coûts se trouve dans les comptes. Les entreprises vont à la STRID et sont facturées en direct. Les déchets sont donc uniquement ceux des privés, c'est-à-dire des

citoyens. Les taxes servent à payer le traitement, le transport et l'élimination des déchets. Il rappelle que les impôts ne peuvent avoir ce but-là. Quant aux solutions préconisées, il faudrait générer moins de déchets.

Les comptes sont soumis au vote.

Le Conseil général de Pomy décide :

Article 1 : D'approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 31'794.62 au capital, qui s'élèvera après cette opération à CHF 123'909.85

A l'unanimité

Article 2 : D'accepter les comptes 2023 tels que présentés et d'en donner décharge à la municipalité et à la bourse communale

45 Oui, 0 Non, 1 abstention

5.- Renouvellement du bureau et de la commission de gestion

Présidence :

Notre Président Gilles Devals souhaite se représenter à ce poste. Comme aucun autre membre du conseil ne désire se présenter, il est élu tacitement au poste du président du Conseil général pour une année.

Vice-présidence :

D'après un avis pris auprès de la préfecture, il est possible de réélire le Vice-président qui souhaite se représenter malgré son absence si aucune personne dans l'assemblée ne s'y oppose. Comme tel est le cas et que personne d'autre ne souhaite se présenter à ce poste, Jean-Marc Flick est réélu tacitement.

Commission de gestion

Alexane Grin, membre de la commission de gestion, est démissionnaire en raison de son départ de Pomy. Il est donc nécessaire d'élire un nouveau suppléant pour cette commission car Robert Richardet qui était suppléant est devenu titulaire. Seul Fabien Thubert se propose et est donc élu tacitement.

Isabelle Miéville se demande si cela n'est pas problématique qu'un beau-père et un beau-fils soient dans la même commission.

Notre Président lui répond qu'au sein d'une même commission cela ne pose pas un problème mais que si la commission doit prendre position par rapport à un objet qui touche à quelqu'un de leur entourage, ils devront se récuser.

Scrutateurs :

Marie Corbaz et Eléa Cornamusaz qui étaient scrutatrices ont terminé leur mandat et Oriane Widmer et Isabelle Miéville qui étaient scrutatrices suppléantes sont à présent scrutatrices titulaires. Il est donc nécessaire d'élire deux nouveaux suppléants au poste de scrutateur. Mmes Eléa Cornamusaz et Karen Brandt-dit-Grieurin se présentent et sont élues tacitement scrutatrices suppléantes.

6.-Informations de la Municipalité.

M. Christian Pellaux

Collège : Une étude pour l'extension de cinq classes va commencer. L'architecte qui a construit le collège a été approché afin de déterminer les différentes possibilités. La Municipalité est donc en train d'étudier ces possibilités et des informations seront données lors du prochain conseil.

Ancien collègue ; bâtiment communal ; Troillet : Pas de changement depuis le dernier conseil concernant les locataires qui désirent continuer d'habiter à Pomy.

Grande salle : Il y a toujours beaucoup de locations surtout pour la salle du Levant. Il y a un peu moins de locations pour la Salle Polyvalente car cette dernière est davantage vouée au sport qu'aux manifestations.

CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) : Il avait été mis au budget l'année dernière et il va s'en occuper cette année avec l'aide d'une entreprise spécialisée dans ces certificats.

Il remercie ses collègues municipaux pour la bonne entente au sein de la Municipalité. Il souhaite un bel été à tous.

M. Sacha Jeanrenaud

Concernant la police des constructions, plus de 50 dossiers portant sur une demande qui nécessitent une analyse sont actuellement traités. La demande pour la pose d'une pompe à chaleur est simplifiée et un formulaire sera prochainement disponible sur le site de la Commune. Il rappelle que la demande pour les panneaux photovoltaïques est également allégée.

Il souligne que de nombreux chantiers en cours dans le village avancent tout comme les demandes. Il précise qu'ils essaient de répondre le plus rapidement possible aux dossiers qui sont déposés mais que cela n'est pas toujours évident car il faut jongler entre le règlement actuel et le futur PACom.

Une check-list de pièces et documents à transmettre pour les visites de commission de salubrité est en train d'être élaborée. Il s'agira d'un formulaire simple fonctionnel qui permettra d'optimiser les tâches administratives.

Il remercie ses collègues pour la bonne collaboration depuis le début de son mandat et souhaite une belle saison estivale à tous.

M. Patrick Grin

Entre mi-avril et mi-mai, Virgile Maicas avait débuté un programme d'emploi temporaire au sein de la Commune mais ce dernier a trouvé un emploi fixe à Rances et a donc interrompu son programme prévu pour six mois. La Municipalité est donc à la recherche d'un nouveau candidat car c'est une aide précieuse pour l'employé communal en cette période estivale.

Il souligne que les conditions d'exploitation de cet automne et de ce printemps ont été catastrophiques. Toute une plantation de Pins a dû être éclaircie sur le chemin Neuf et comme il y a pas mal d'ornières, il y a des étangs à chaque fois qu'il pleut. Cela devrait être remis en état dès que le terrain le permettra, ils espèrent d'ici l'automne prochain voire le début de l'hiver.

Le nouveau tracteur devrait être livré à la fin du mois voire début juillet.

Il explique en outre que le circuit paysan est de nouveau actif et permettra comme l'année dernière de découvrir une multitude de cultures cultivées par les agriculteurs du village avec des panneaux explicatifs. La balade débute à l'entrée du village et se termine à l'arrêt de Poste. Il s'agit du même itinéraire que l'année dernière.

Il remercie l'ensemble du personnel communal, ses collègues et souhaite à tous un bel été.

M. Kilian Cuhe

Travaux réalisés : Un grand effort a été déployé concernant le nettoyage des installations d'épuration et il n'y a pas eu d'inondations depuis. Les nouveaux collecteurs EC Clon ont été mis en services. L'entretien continu des bornes hydrantes a également été réalisé. Le projet d'exécution des travaux de remplacement de la conduite d'eau Pomy Nord est en préparation. Il remercie les propriétaires fonciers pour leur bonne collaboration et leur soutien. Une lettre concernant les sources privées a été transmise avec la facture d'eau afin d'en dresser un inventaire et ainsi respecter les exigences du canton. La Labelisation Cyber-safe est terminée. Cela a pris 3 ans pour mettre en ordre, corriger, changer les procédures et se développer au niveau informatique afin de garantir un niveau minimal de protection.

Travaux en cours : L'étude du prix de l'eau potable est bientôt terminée. À la suite d'une décision du tribunal fédéral, le Chlorothalonil a été remis dans la liste des polluants avec une norme contraignante et cela aura sûrement un impact sur les coûts. Une étude économique

sur le traitement a été faite à Pomy ou à la SAGENORD. Actuellement, il n'y a pas d'intérêt à traiter l'eau sur Pomy car avec le taux de dilution avec l'eau achetée, les normes sont respectées et cela permettrait d'éviter à double les traitements. Une étude donnera le prix de l'eau évolutif jusqu'à 2040 ce qui permettra à la Municipalité de fixer le prix au mieux en fonction des frais et investissements.

La station de pompage doit être mise en ordre donc un crédit d'étude doit être fait afin de préparer un préavis pour la STAP. Un projet de renouvellement de l'infrastructure informatique, des logiciels ainsi que le passage au nouveau modèle comptable MCH2 est en cours et cela aura un grand impact sur l'informatique. Une amélioration continue de la cybersécurité est également en cours pour l'audit qui devra être repassé en 2025.

Futurs travaux : Il est nécessaire de continuer les réparations et entretiens courants des infrastructures afin d'éviter des coûts futurs énormes. En outre, la préparation du préavis pour le règlement d'épuration, la préparation de l'audit Cyber-safe ainsi que la campagne de prélèvement de la qualité de l'eau devront être réalisés.

Divers : La commune fait des analyses d'eau régulière et a reçu dernièrement les résultats. Au niveau physicochimique et bactériologique la Commune est conforme. Il en va de même pour les chlorothalonils même avec la nouvelle norme contraignante ainsi que pour les pesticides. Il n'y a toutefois pas d'analyse concernant les PFAS pour les eaux de la Commune. Ils pourront faire le nécessaire ou étudier la pertinence d'une telle étude et son coût si le conseil général en fait la demande. Le rythme de facturation de l'eau a été adapté à des fins de statistiques. De plus, un gros travail sur la taxation va devoir être fait car actuellement la taxe d'épuration est un « fourre-tout » ce qui est faux car l'eau claire ne dépend pas de l'eau consommée donc il faudra séparer les taxes selon le modèle cantonal. Toutefois, le fait d'avoir plusieurs taxes ne veut pas dire plus de frais mais cela permettra une meilleure marge de manœuvre en ayant la possibilité de baisser certaines taxes.

Il remercie ses collègues, le personnel communal, les habitants et souhaite à tous de belles vacances.

Mme Murielle Billaud

« Mais qui va garder les enfants ? » est une phrase qui est au centre des préoccupations de nombreuses familles dans tout le canton. Elle explique qu'elle a participé à une table ronde qui traitait de l'accueil de jour des enfants et à laquelle participaient tous les intervenants en charge de l'organisation de celle-ci ainsi que la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite et qu'il a pu être constaté que la garde des enfants est un sujet brûlant pour de nombreuses familles.

Elle souligne que la Communes compte 166 familles avec enfants dont 87 ayant des enfants en âge de scolarité. En août 15 enfants entre 4 et 5 ans commenceront l'école. La Commune a la chance d'avoir un accueil de jour mais il y a plus de 20 enfants qui ne trouveront pas la place souhaitée à la rentrée d'août. De plus, il n'y a pas de mamans de jour à Pomy. Ce fait s'explique par l'augmentation du nombre de femmes ayant suivi une formation supérieure et exerçant alors la profession qu'elles ont choisies ainsi que par l'augmentation du coût de la vie qui ne permet plus à une famille de subvenir à ses besoins avec un seul salaire. La Municipalité est consciente des besoins des familles. L'agrandissement du collège de Pomy est à l'étude et ils y prévoient un nouveau local UAPE afin d'augmenter le nombre de places proposées. Il y a également une volonté d'ouvrir une garderie dans le quartier Longemale par le réseau Yvonand-Menthue pour l'accueil de jour dont la Commune fait partie.

Elle profite de remercier les familles qui s'entraident en se gardant mutuellement les enfants.

Concernant la Fête nationale du 1^{er} août, elle explique qu'aucune société locale ne peut prendre en charge l'organisation. La Municipalité ne pouvant prendre en charge l'entièreté de l'organisation seule a décidé de lancer un appel aux bénévoles. Elle remercie par avance les personnes intéressées à s'investir à s'annoncer auprès d'elle afin que le village puisse fêter dignement cette fête nationale.

Elle remercie l'entier du personnel communal pour leur très bon travail ainsi que ses collègues pour la bonne entente et plus particulièrement le syndic pour son dévouement et souhaite un très bel été à tous.

M. Yvan Débieux

Plan d'affectation communale (PACom) : il a été mis à l'enquête et il y a eu quelques oppositions. Certaines ont été retirées à la suite de séances de conciliation avec des opposants qui ont abouti. La Municipalité a décidé de faire une mise à l'enquête complémentaire. Aujourd'hui le dossier d'enquête complémentaire et au canton pour examen préalable et il devrait être de retour le 7 août 2024. Il sera ensuite possible de déposer une enquête complémentaire et si à l'issue de cette enquête il y a toujours des oppositions, le dossier sera traité au conseil général.

Quartier Longemale : la Municipalité n'a pas statué sur les oppositions restantes car il y a la problématique de l'archéologie. Le montant final est bien plus élevé que le premier chiffre annoncé. D'après l'accord avec le constructeur il était prévu que la Commune prendrait en charge 50% et le constructeur prendrait les 50% restant. Toutefois, d'après l'archéologue cantonal, il serait possible d'avoir une subvention entre 30% et 70%. Une autre problématique concernant ce quartier est la taxe sur la plus-value. Il rappelle que le Canton avait autorisé le plan de quartier deux fois mais non la troisième fois donc il y avait eu une procédure jusqu'à la validation du quartier mais dans l'intervalle, la taxe sur la plus-value est arrivée. Un expert a taxé le terrain et les bâtiments avec une taxation qui semblait un peu fantaisiste donc la Municipalité a écrit une lettre au canton. Ils sont dans l'attente d'un retour du chef de service et sont toujours en discussion avec le Conseil d'Etat par rapport à ça. Une fois que des solutions et des accords seront trouvés par rapport à ces deux problématiques, il sera possible de traiter les oppositions restantes.

Pom'Info : L'édition n°34 sera bientôt distribuée. Il remercie le comité de rédaction et les rédacteurs ayant participé à cette édition et rappelle que chacun peut intégrer à ce Pom'Info, venir avec des idées et devenir un membre permanent ou non-permanent au comité de rédaction.

Il remercie ses collègues pour leur travail et leur confiance ainsi que les membres du conseil général et souhaite un bel été à tous.

7. Divers et propositions individuelles

M. Pierre-Yves Jaquenoud se demande ce qu'il en est du projet de réfection de la route entre Pomy et Cronay.

Notre Syndic rappelle que le projet de réfection de la route consiste en la réfection du giratoire de Pomy et faire la jonction de la route cantonale jusqu'à Cronay et modifier le carrefour qui va sur Ursins. Il explique qu'ils ont reçu le Canton il y a 6 semaines et il devrait y avoir une mise à l'enquête du projet prochainement par le canton probablement cet automne pour un démarrage en printemps 2026 et ainsi les personnes auront l'occasion de s'exprimer. La Municipalité a demandé un revêtement phono-absorbant qui n'était pas prévu et un passage piéton supplémentaire ainsi que quelques détails tels que des conduites d'eau.

M. Pierre-Yves Jaquenoud aimerait savoir si le projet sera présenté au conseil général avant sa mise à l'enquête.

Notre Syndic explique qu'il ne peut pas le garantir mais une présentation du projet sera faite avant ou au début de la mise à l'enquête. Il rappelle que le pilote de ce projet c'est le canton et non la Commune qui n'a que peu d'impact financier sur ce projet.

Gabriel Pisu relève qu'il s'est trouvé face à des vélos sur la grande route vers le giratoire car rien n'indique la piste cyclable.

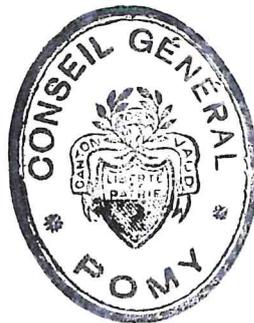
Notre Syndic rappelle qu'il n'est pas possible de les interdire de prendre la grande route mais qu'ils vont regarder avec le canton pour indiquer davantage la piste cyclable. Il souligne qu'il pourrait être possible de mettre un panneau provisoire en attendant 2026.

Jean-Pierre Grin se demande si le droit de superficie prévu au quartier Longemale peut être rediscuté au vu des frais d'archéologie et de la taxe sur la plus-value ou s'il est bloqué avec les constructeurs et les promoteurs.

Notre Syndic explique qu'ils sont toujours en discussion avec les promoteurs par rapport à cette problématique. Actuellement, ils travaillent beaucoup avec des avocats que les promoteurs financent. Il relève la situation problématique actuelle dans laquelle aucun plan de quartiers sur le canton peut se réaliser dont celui de Longemale alors que c'est le plus avancé. Concernant le DDP, la convention peut être revue tous les cinq ans mais aujourd'hui elle n'est pas encore entrée en fonction donc elle devra probablement être revue. Dans cette convention, une taxe d'équipement était prévue de même que la taxe sur la plus-value mais le montant envisagé est trois fois moins élevé que le montant actuel réel. Il souligne le fait qu'ils sont bloqués car ils attendent la réponse de la DGTL pour donner suite à leur lettre. Il précise qu'un avocat suit maintenant la taxe sur la plus-value et il peut, étant donné sa procuration, rentrer en discussion avec les personnes du canton qui sont responsables de cette taxe.

Notre Président clôt l'assemblée et souhaite à tous un bel été et une belle soirée. Il est 21h15.

Le Président



La secrétaire

